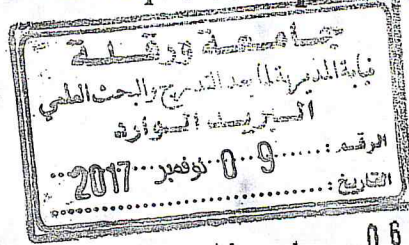


# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

## République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

Direction Générale de la Recherche Scientifique  
et du Développement Technologique



N° : 629 / D.G/D.G.R.S.D.T/2017

Alger, le 06 NOV. 2017

### A Messieurs les Directeurs des laboratoires de recherche des établissements supérieurs

**Objet :** Audition des laboratoires de recherche candidats au label "TAMAYOUZ".

**Pièce jointe :** Grille de recevabilité des dossiers de laboratoires de recherche d'excellence.

**Messieurs les Directeurs,**

J'ai l'honneur de vous informer qu'une session d'audition dédiée aux laboratoires candidats au label "TAMAYOUZ" est programmée du 20 novembre au 7 décembre 2017 suivant le planning publié sur le site de la DGRSDT : [www.dgrsdt.dz](http://www.dgrsdt.dz).

L'audition à laquelle le directeur ainsi que les chefs d'équipe du laboratoire de recherche sont conviés portera notamment sur :

1. Qualité et effectif du potentiel scientifique humain.
2. Qualité de la formation dispensée au profit des étudiants en doctorat et en master.
3. Relations avec les entités du secteur socio-économique.
4. Qualité des travaux de recherche du laboratoire prenant en charge les préoccupations du développement économique et social.
5. Retombées des activités de recherche au profit de la société.
6. Disponibilité d'infrastructure et des équipements nécessaires.
7. Volume de coopération internationale.
8. Importance des activités de recherche projetées.

En outre, au vu de l'importance de la partie C du canevas de candidature dans l'évaluation des laboratoires de recherche, les laboratoires n'ayant pas renseigné d'une manière complète cette rubrique, sont invités à le faire dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de vous recevoir, veuillez agréer Messieurs les Directeurs, l'expression de mes meilleures salutations.

- Copie conforme aux Chefs d'établissement de rattachement



## Grille de recevabilité des dossiers de laboratoires de recherche d'excellence

La grille proposée est composée de huit rubriques constituant les critères édictés dans le projet de texte sur le laboratoire de recherche. Elle peut être modulée en fonction de la discipline du laboratoire objet de l'étude. Ces rubriques se déclinent comme suit :

### 1. Qualité et effectif du potentiel scientifique humain

- Un minimum de douze (12) enseignants de rang magistral (Professeur et maître de conférences classe A) ;
- Un minimum de cinquante (50) publications répertoriées dans Google Scholar au cours des dix (10) dernières années ;
- Un minimum de cinq cents (500) citations répertoriées dans Google Scholar au cours des dix (10) dernières années ;
- Un minimum d'indice H (Hirsh) cumulé de cinquante (50) pour le laboratoire de recherche dans Google Scholar au cours des dix (10) dernières années ;
- Le nombre de brevets enregistrés au niveau de l'INAPI au cours des dix (10) dernières années. Un brevet enregistré est considéré comme équivalent à deux publications.

### 2. Qualité de la formation dispensée au profit des étudiants en doctorat et en master

- Un minimum de douze (12) étudiants inscrits en doctorat et ayant la qualité de membre du laboratoire de recherche ;
- Un minimum de douze (12) doctorats soutenus au cours des dix (10) dernières années ;
- L'adossement au laboratoire de recherche d'au moins une (01) formation de niveau de master ;
- Au moins une (01) formation doctorale habilitée est assurée par le laboratoire de recherche.





## Grille de recevabilité des dossiers de laboratoires de recherche d'excellence

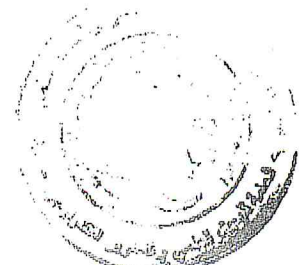
La grille proposée est composée de huit rubriques constituant les critères édictés dans le projet de texte sur le laboratoire de recherche. Elle peut être modulée en fonction de la discipline du laboratoire objet de l'étude. Ces rubriques se déclinent comme suit :

### 1. Qualité et effectif du potentiel scientifique humain

- Un minimum de douze (12) enseignants de rang magistral (Professeur et maître de conférences classe A) ;
- Un minimum de cinquante (50) publications répertoriées dans Google Scholar au cours des dix (10) dernières années ;
- Un minimum de cinq cents (500) citations répertoriées dans Google Scholar au cours des dix (10) dernières années ;
- Un minimum d'indice H (Hirsh) cumulé de cinquante (50) pour le laboratoire de recherche dans Google Scholar au cours des dix (10) dernières années ;
- Le nombre de brevets enregistrés au niveau de l'INAPI au cours des dix (10) dernières années. Un brevet enregistré est considéré comme équivalent à deux publications.

### 2. Qualité de la formation dispensée au profit des étudiants en doctorat et en master

- Un minimum de douze (12) étudiants inscrits en doctorat et ayant la qualité de membre du laboratoire de recherche ;
- Un minimum de douze (12) doctorats soutenus au cours des dix (10) dernières années ;
- L'adossement au laboratoire de recherche d'au moins une (01) formation de niveau de master ;
- Au moins une (01) formation doctorale habilitée est assurée par le laboratoire de recherche.



### 3. Relations avec les entités du secteur socio-économique

Ces relations seront appréciées notamment par le biais des critères suivants :

- Le nombre de projets de recherche en cours entrepris avec les entités du secteur socio-économique ;
- Les conventions et les partenariats noués avec ces mêmes entités ;
- Les expertises et les prestations de service réalisées au profit du tiers.

### 4. Qualité des travaux de recherche du laboratoire prenant en charge les préoccupations du développement économique et social

Cette rubrique sera appréciée en fonction notamment des projets de recherche exécutés par le laboratoire dans le cadre des PNR, des appels thématiques lancés par les agences thématiques de recherche et des équipes de recherche mixtes initiées.

### 5. Retombées des activités de recherche au profit de la société

Les actions de vulgarisation, de dissémination et de sensibilisation formeront l'essentiel des critères d'évaluation pour cette rubrique.

### 6. Disponibilité d'infrastructure et des équipements nécessaires

- La superficie exigée pour un laboratoire de recherche serait d'au moins 250 m<sup>2</sup> pour les sciences expérimentales et 120 m<sup>2</sup> pour les autres disciplines.
- Le laboratoire de recherche doit avoir réalisé au moins une opération portant acquisition d'équipements scientifiques lui permettant d'accomplir les actions de recherche rentrant dans son programme.

### 7. Volume de coopération internationale

Les paramètres utilisés dans cette rubrique comporte notamment les projets de recherche de coopération, les accords de coopération ainsi que la production scientifique publiée en partenariat avec l'étranger.

### 8. Importance des activités de recherche projetées

Le laboratoire doit soumettre au moins deux projets de recherche à rayonnement nationale qui seront entrepris en collaboration avec des partenaires socio-économique.

